

MAIRIE

de

VALFLEURY

1 place de la Mairie
42320 Valfleury

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE VALFLEURY

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2025

04 77 20 77 01
mairie-de-valfleury@wanadoo.fr
www.valfleury.fr

Le dix décembre deux mille vingt-cinq , à vingt heures, les membres composant le conseil municipal de Valfleury, régulièrement convoqués le 3/12/25 , se sont réunis en mairie de Valfleury, sous la présidence de Denis LAURENT, Maire.

Avis de la présente réunion a été affiché le jour même de la convocation au panneau officiel de la Mairie.

Etaient présents : Denis LAURENT, Sonia VOUZELAUD, Hervé JOLY, Gilbert BONJOUR, Jeanine BAYARD, Marc BONJOUR, Yvan DURIEUX, Laurent BLAISE, Amandine GONCALVES

Excusés : Claude BRUYAS, Xavier POULAT

Soit neuf membres présents sur onze en exercice.

Secrétaire de séance : Hervé JOLY

SUBVENTION A L'ECOLE DE VALFLEURY POUR LE VOYAGE SCOLAIRE 2026

Sonia Vouzelaud, adjointe au maire, explique que les élèves de l'école élémentaire de Valfleury vont partir en classe découverte du 4 au 7 mai 2026. Il s'agira d'une croisière sur le Canal du Midi.

Vingt-cinq enfants participeront à ce voyage.

Le budget s'élève à 10 300 € (avec un voyage en train ou 11 234 € avec un voyage en bus).

Il est financé de la façon suivante :

| | |
|------------------------------|------------------------|
| - Sou de l'école | 3 750 € |
| - OCCE de l'école | 500 € |
| - Participation des familles | 6 050 € (option train) |

La commune prendra à sa charge les frais de rémunération du personnel communal : 2 employées encadreront les élèves durant 2 journées, ce qui représente un coût de 1 000 €.

Dans cette configuration, le reste à charge pour les parents serait de 242 €/enfant.

Afin de réduire le coût supporté par les familles, il est proposé de verser une subvention à l'école de 1 750 € correspondant à 70 €/ élève. Le reste à charge, soit 172 € sera supporté par les familles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'octroyer à l'OCCE de l'école de Valfleury la somme de 1 750 €
- Autorise Mr le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Certifiée conforme
VALFLEURY, le 11 décembre 2025



MODIFICATION DU REGLEMENT DE LA SALLE POLYVALENTE

Mr le Maire explique qu'il convient d'apporter des précisions à 2 articles du règlement d'utilisation de la salle polyvalente.

- Les cuissons extérieures (barbecue, friteuse, cuisson à la broche, foodtruck) seront autorisées aux conditions suivantes :

- elles devront se situer vers l'entrée du local poubelle, loin des murs
- une bâche devra être installée sous le feu afin de protéger le sol
- la cuisson devra être réalisée par un professionnel (fourniture du Kbis)
- le service devra se faire à l'intérieur de la salle
- tout type de combustion sera autorisé, sauf arrêté préfectoral de restriction en cas de sécheresse
- la cuisson extérieure devra être terminée à 22h.

En cas de non respect de ces préconisations, la totalité de la caution sera retenue

- Stationnement : il sera précisé dans le règlement que le non respect des consignes de stationnement définies à l'article 7 entraînera la retenue de la totalité de la caution

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De modifier le règlement de la salle polyvalente, en y incluant les précisions ci-dessus décrites
- Autorise Mr le Maire à signer tous les documents s'y rapportant

MODIFICATION DE LA QUOTITE HORAIRE POSTE D ADJOINTE ADMINISTRATIVE

Mr le Maire explique que suite à la réorganisation du service de l'agence postale communale, il convient d'augmenter d'une heure par semaine le poste d'adjointe administrative occupé par Mme Véronique Ciraolo.

Celle-ci travaillera les mardis et vendredis de 8h15 à 11h15, soit 6h/semaine, à compter du 1/1/2026.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la modification de la quotité horaire de travail ci-dessus présentée
- Autorise Mr le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Points abordés lors du conseil municipal du 10 novembre 2025

Ne donnant pas lieu à délibération

ECOLE – ENFANCE

- **Suite au départ** de Giovanna Vaïana et face au nombre important d'élèves, Sarah Santos a été embauchée pour assurer la cantine (mardi, jeudi et vendredi) et le périscolaire (lundi, jeudi et vendredi)

VOIRIE

- **Le nouveau tracteur** communal a été livré le 21 novembre dernier. C'est la commune de St Christo en Jarez qui a assuré le salage des routes lors du dernier épisode neigeux, alors que Valfleury n'avait pas de tracteur. Le Conseil lui adresse ses remerciements
- **Le camion communal** est tombé en panne. Le moteur doit être changé, pour un coût de 10 537 € HT environ. En attendant, un autre camion est loué à raison de 15 € HT/jour. La réparation devrait avoir lieu avant la fin de l'année
- **Le support de la croix** de la Gachet a été restauré pour un montant de 484 € TTC
- **L'ancien abribus** de la place de la mairie va être installé au Col de la Gachet, par la société Au Carré Vert, pour un coût de 3 300 € TTC
- **Le Comité de fleurissement** de la Loire, suite à la visite qu'il a réalisée, souligne la qualité du fleurissement, de l'entrée du village et de l'aire de jeux. Il propose deux pistes d'amélioration : le traitement de l'aire de pique nique et une réflexion à mener sur l'éco-pâturage pour le pré de l'Ange

COMMUNICATION – CULTURE

- **Le bulletin municipal** sera distribué dans les boîtes aux lettres fin décembre. Il sera accompagné du calendrier de ramassage des ordures ménagères, du nouveau flyer de présentation de la commune ainsi que d'un carton d'invitation pour les vœux
- **Dans le cadre de sa charte de la biodiversité**, St Etienne Métropole peut fournir des « kits d'accessibilité du vivant » qui sont des panneaux présentant différents thèmes liés à la nature. Le Conseil va essayer de s'en procurer

DIVERS

- **Bornes de recharge** : St Etienne Métropole va installer, à ses frais, au moins une borne de recharge pour les véhicules électriques, dans chacune de ses communes. Celle qui équipera la commune de Valfleury à partir du début de l'année 2026, sera située sur la place de la mairie, au niveau du commerce. Le coût d'entretien sera aussi pris en charge par SEM
- **La commune participera à la semaine de l'égalité** organisée par St Etienne Métropole du 16 février au 8 mars 2026, en présentant 4 portraits de femmes : Monique Maisonnnette (bénévole d'associations), Manon Broussard (enseignante), Florence Garnier (directrice du périscolaire) et Odile Kérackian (secrétaire générale de mairie)
- **Deux agents recenseurs** ont été recrutés pour réaliser le recensement de la population du 15/1/26 au 14/2/26. Il s'agit de Patrick Brosse et d'Alexis Coudeville
- **Modification des limites territoriales** : à l'issue de l'enquête publique qui s'est tenue du 4 au 24 novembre 2025, le commissaire enquêteur a rendu son rapport. Il a émis un avis favorable avec les réserves suivantes :

- la totalité de la largeur de la route métropolitaine devrait passer sur le territoire de la commune de Valfleury pour des raisons pratiques de police municipale
- la parcelle AB 330 est à exclure du périmètre (erreur matérielle de tracé)
- le chemin communal qui monte à « L'Hermitage » devrait être transféré à la commune de Valfleury dans sa partie goudronnée et laissé à la commune de Cellieu dans sa partie en terre
- l'emprise de la croix se situant au bord de la route métropolitaine sera incluse dans le périmètre à transférer.

L'approbation de cette modification sera réalisée par Mme la Préfète, après avis des habitants concernés réunis en Syndicat.

- **L'ordinateur** de la mairie devra être changé (manque de puissance) pour un montant de 2 044 € HT
- **Le mur de la route de la Gachet** menaçant de s'ébouler a subi des travaux de confortement provisoires mais les mesures définitives ne pouvant pas être mises en place avant la réalisation de l'achat par la commune, la route ne peut pas encore être rouverte complètement à la circulation
- **Défense incendie** : celles du Rey et de Mazenod vont être renforcées par St Etienne Métropole en 2026. Une convention entre les propriétaires des terrains et SEM a été signée. Les terrains sont cédés pour l'euro symbolique mais les propriétaires actuels en garderont l'entièvre jouissance.

Un projet de création d'une défense incendie au Mont et à Lachal pour 2027/2028 est en cours d'étude.

- **Nouvelle station d'épuration** : les travaux avancent bien. Les fossés et les routes doivent être remis en état rapidement et les parties très abîmées seront refaites au printemps

- **La commune va participer à l'opération « J'aime la Loire propre »** organisée par la Fédération des chasseurs le 7 mars 2026. Une publicité sera insérée dans le bulletin municipal. La Fédération fournit tout le matériel de nettoyage

- **Le repas** du Comité Communal d'Action Sociale, qui s'est déroulé le 30 novembre dernier, a rassemblé 45 personnes de + de 65 ans. Le repas, préparé par Mr Loison, était excellent et l'ambiance très bonne

- **Denis Laurent, Sonia Vouzelaud, Hervé Joly et Yvan Durieux** se sont rendus au Congrès des Maires à Paris, du 18 au 20 novembre derniers. Ils ont visité le Sénat et la Maison de la Radio et ont pu obtenir des informations auprès de différents partenaires, sur différents sujets. La commune devrait recevoir un kit de plantation de 50 m de haie fournie par la Fédération des chasseurs. Cette haie serait plantée au Col de la Gachet